

**CHARTE**

**L’ESPRIT « SAINTE-ANNE »**

Notre section existe depuis 1966 et a su se forger une belle réputation à travers les années, tant par ses résultats sportifs que par son attitude sur, et en dehors du terrain, en véhiculant une image positive de ce que peut-être un groupe tel que le nôtre : Une famille.

Chez nous, fair-play, amitié, entraide, respect, sportivité et humour sont et doivent rester les mots d’ordres.

Afin de préserver nos valeurs, nous avons édité cette charte, qui doit être assimilé et approuvé par tous les licenciés.

Toute personne ne validant pas cette charte, ne pourra adhérer à notre section.

**Domaine administratif**

Règlement de la licence :

Le prix de la licence est fixé à 70 €. La totalité de celle-ci doit être réglée au plus tard le 30 novembre 2018. Il est possible de mettre en place un échéancier afin d’en étaler le règlement sur le mois de septembre, octobre et novembre. Chacun peut bénéficier d’un laps de temps supplémentaire en faisant une demande auprès du bureau.

Pour les nouveaux licenciés, la première est gratuite.

Tout règlement non effectué dans les délais entraînera la suspension temporaire du joueur.

Document à fournir :

Chaque adhérent doit fournir, pour l’établissement de la licence : une photo, un certificat médical datant de moins de 3 mois et la fiche de renseignement.

**LA VIE DU CLUB**

L’organisation de notre section est faite de telle sorte qu’elle demande l’engagement de chacun, au quotidien, afin de permettre à tout le monde de se sentir investi et de faire vivre notre groupe.

Rangement des maillots et trousse pharmacie :

A chaque fin de rencontre, deux joueurs seront désignés par le « responsable équipements » pour prendre en charge le rangement des maillots, shorts et trousse à pharmacie.

Matériels entraînements :

Chaque joueur doit contribuer à apporter et ranger le matériel utilisé lors des séances d’entraînements (ballons, plots, coupelles, gourdes)

Matériels matchs :

Chaque joueur doit contribuer à apporter et ranger le matériel utilisé lors des matchs (poteaux de corner, ballons, bouteille d’eau).

Evènements spéciaux :

La Sainte-Anne organise de temps en temps des évènements qui sortent du quotidien sportif du club (tournoi, barbecue de fin d’année, repas du club, pronostics, …). Tous ces évènements sont organisés pour l’ensemble des membres de notre section, il est donc légitime d’attendre que chacun participe à l’organisation de ces derniers.

**Domaine sportif**

Le domaine sportif est géré de la façon suivante :

Coach : Christophe BROHAN

Responsable équipe B : Nicolas CASTELNEAU

Entraînements :

L’entraînement se déroule les mardis et vendredis de 19h15 à 20h45. Tous les joueurs sont attendus en tenues à 19h sur le terrain.

Les entraînements sont dispensés par Christophe ou son remplaçant.

Retard à l’entraînement :

Chaque joueur doit prévenir le coach ou son remplaçant de son absence à l’entraînement. Une absence non prévenue pourra entraîner une non-convocation au match. Une répétition d’absence (prévenues ou non) entraînera des sanctions sportives.

Convocation des joueurs :

La liste des joueurs convoqués sera effectuée par Christophe en concertation avec Nicolas.

Chaque joueur peut demander des justifications au coach, qui se tient à leur disposition.

Rendez-vous des matchs :

Le coach convoque les joueurs suffisamment longtemps avant le match afin de pouvoir faire son discours et laisser le temps à l’équipe de s’échauffer.

Retard le jour des matchs :

Tout joueur en retard le jour des matchs devra s’acquitter d’une dette de 1 € par tranche de 10 minutes de retard (ainsi un joueur arrivé à 13h40 au lieu de 13h30 devra 1 €. Arrivé à 13h50, il devra 2 €).

Les joueurs qui préviennent le coach seront dispensés de cette amende. Cependant, il ne sera toléré qu’un retard par mois. Le second retard, même prévenu sera soumis à l’amende fixée ci-dessus.

Enfin, aucun retard de plus de 30 minutes ne sera toléré (prévenu ou non) et entraînera la non-convocation du joueur.

Composition des équipes :

Les schémas ainsi que les joueurs titulaires sont définis par Christophe pour l’équipe A et en concertation avec Nicolas pour l’équipe B.

Chaque joueur peut demander des justifications au coach qui se tient à leur disposition.

Tout joueur s’engage à accepter les choix pris par le staff technique.

**Comportement**

La Sainte-Anne véhicule une image et une philosophie qui lui sont chères depuis 52 ans. Nous tenons à ce que ces valeurs soient les nôtres sur et en dehors des terrains.

Chaque licencié s’engage à avoir un comportement exemplaire dans l’enceinte d’un stade (avant, pendant, et après un match), c'est-à-dire :

Respect des partenaires (joueurs, entraîneur et membres du bureau)

Respect de l’adversaire

Respect des arbitres

Respect des horaires

**Les sanctions sportives**

En cas de non-respect d’élément défini dans cette charte, le bureau, élu en assemblée en générale, se réunira pour évaluer la situation et prendra les sanctions nécessaires à l’encontre du ou des fautifs : bien entendu, si le fautif est un membre du bureau, celui-ci ne participera pas à cette réunion.

Les sanctions pourront aller du simple avertissement à la suspension pour un ou plusieurs matchs et jusqu’à radiation du fautif : cette dernière décision sera prise par le comité directeur du club sur proposition de la section.

Fait à LE GUERNO le 5 septembre 2018

Attestation d’acceptation de la Charte de La Sainte-Anne du Guerno

Je soussigné, ………………………………………………………………………………….

Certifie avoir reçu la Charte et en accepte les termes

Fait à LE GUERNO, le ………………………………